

LE PRÊT À TAUX ZÉRO EST MAINTENU EN 2018

En octobre dernier, l'annonce est faite de la suppression du prêt à taux zéro dans certains zonages, notamment la zone B2 dont dépend l'Agglo du Grand Rodez.

Le PTZ ne serait possible que dans les zones à forte et très forte tension immobilière telles que les grandes métropoles. Coup dur pour l'immobilier neuf et les entreprises de rénovations énergétiques dans notre petite ville. Alors que l'année 2016 marquait la fin de la crise de 2008, avec un renouveau dans notre centre-ville, des programmes immobiliers fleurissants, une confiance des ménages retrouvée et des taux bancaires incitatifs à l'accession à la propriété ; et que l'année 2017 poursuivait cette ligne prometteuse ; l'annonce du Gouvernement inquiète pour l'année 2018.



POURQUOI CE SERAIT UNE MAUVAISE NOUVELLE POUR LE MARCHÉ RUTHÉNOIS

« Le pouvoir d'achat des acquéreurs primo-accédants va diminuer de 7 à 10% sans ce PTZ + » estime un courtier ruthénois.

Baisser les prix de 7 à 10% comme les propriétaires bailleurs se sont vus invités à baisser leurs loyers de 5€ lors de l'annonce de la baisse des APL ? Impossible. « Le coût de la construction remonte au fur et à mesure que les plannings des entreprises s'allongent. Avec la crise, les entreprises se sont pliées en 4 pour obtenir des marchés, mais maintenant que les agendas se remplissent, la pression s'inverse et le prix de la construction revient à son réel coût » explique un professionnel du bâtiment.



MACHINE ARRIÈRE DU GOUVERNEMENT

quelques jours après l'annonce : le PTZ ne sera finalement pas supprimé.

« La quote-part du prêt à taux zéro sur l'enveloppe du prêt total est ajustée à 20%. On revient aux prémices du PTZ qui aidera les primo accédants à préférer le neuf à l'ancien et ses performances énergétiques. » Cette mesure se confirme pour les années 2018 et 2019. Ensuite, ce prêt à taux zéro se verra supprimer pour notre Agglomération.

**Primo-accédants :
profitez du prêt
à taux zéro
avant sa
suppression
définitive !**